



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médicaments

Question écrite n° 58907

Texte de la question

M. Pierre-Louis Fagniez appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les conditions de délivrance et de suivi des autorisations de mise sur le marché des médicaments. Les retraits pour cause d'effets secondaires graves sont de plus en plus nombreux. L'an passé, le comité d'experts réuni par la Food and Drug Administration (FDA), organisme américain de sécurité sanitaire des produits de santé, a réalisé une étude auprès de 4 000 jeunes. Selon les conclusions de l'enquête, le risque de suicide serait deux fois plus élevé parmi ceux qui ont consommé des antidépresseurs. Une autre étude américaine a récemment démontré que le Vioxx aurait entraîné 88 000 à 140 000 nouveaux cas de maladies cardio-vasculaires. De même, l'Agence française du médicament a décidé d'interrompre la commercialisation de l'antipsychotique Melleril ; elle réévalue actuellement l'indication du Réminyl, traitement contre la maladie d'Alzheimer. Face à ce constat, certains laboratoires pharmaceutiques ont instauré de nouveaux tests prédictifs, permettant de détecter de façon encore plus fine la toxicité pour le foie, les reins et le cœur d'un médicament en cours d'élaboration. Il lui demande cependant de bien vouloir lui indiquer les solutions qu'il envisage afin de généraliser ce « guide de bonnes pratiques ».

Données clés

Auteur : [M. Pierre-Louis Fagniez](#)

Circonscription : Val-de-Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58907

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2005, page 2129